Envoyé en préfecture le 11/06/2019
Reçu en préfecture le 11/06/2019
Affiché le
ID : 078-217805506-20190606-190623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION ILE-DE-FRANCE

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

Canton AUBERGENVILLE

SEANCE DU JEUDI 6 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES
- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 18
- Qui ont pris part à la Délibération : 16

Date de la convocation : 24 mai 2019
Date d'affichage : 29 mai 2019

DELIBERATION N° 19-06-23

OBJET : URBANISME : INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE.

L'an deux mil dix-neuf le six juin, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est assemblé, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : HAUET Bertrand, LANCESTREMERE Armand, LE GOFF Francis, DESAUW Corinne, DELEPOULLE Jacques, NICHELE André, TRIDEAU Josiane, MADELAINE Mylène, DABY-SEESARAM Yann, GAIFFAS Gaëlle, LOUIS Farès.

Absents excusés : BOLJEVIC Jacqueline donne pouvoir à HAUET Bertrand
LENORMAND Annick donne pouvoir à DELEPOULLE Jacques.
GUICHARD Françoise donne pouvoir à TRIDEAU Josiane.
CHARISSOUX Marie-Christine donne pouvoir à DESAUW Corinne.
DELEPINE Rémy donne pouvoir à NICHELE André.
CONSTANT Geneviève.
DROUY Robert.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une Secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Mylène MADELAINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte. Ces formalités remplies, ...

Envoyé en préfecture le 11/06/2019
Reçu en préfecture le 11/06/2019
Affiché le
ID : 078-217805506-20190606-190623-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

OBJET : URBANISME : INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE.

Par délibération n° 18-03-03 en date du 8 mars 2018, le Conseil municipal a instauré un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble de la commune.

Afin d'éviter tout contentieux, il convient de préciser si ce DPU est simple ou renforcé.

Une convention de veille foncière a été signée avec la SAFER. Néanmoins, la commune reste titulaire du droit de préemption urbain sur les parcelles qui restent dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer un Droit de Préemption Urbain renforcé sur les zones urbaines de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 8 mars 2018,
Vu la convention de veille foncière conclue avec la SAFER,
Vu la délibération n° 18-03-03 du 8 mars 2018 instaurant un droit de préemption urbain sur l'ensemble de la commune,
Vu la réunion de travail du Conseil municipal en date du 23 mai 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

à l'unanimité,

Article 1 : Décide de confirmer, à dater de ce jour, la volonté du Conseil municipal d'étudier toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner, et d'instaurer un droit de préemption renforcé sur les zones urbaines de la commune.

Article 2 : Dit que la SAFER reste titulaire du droit de préemption sur les parcelles qui entrent dans son domaine compétence.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera publiée dans deux journaux locaux et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Article 4 : Souligne qu'une copie de la présente délibération sera adressée au Directeur Départemental des Services Fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance et au greffe de ce même Tribunal.

Ampliation :
Monsieur le Préfet des Yvelines
Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines,
Les services de la Direction Départementale des Territoires.
Archives

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE
Le Maire
Bertrand HAUET

MAIRIE de ST-GERMAIN de la G. (78)